



La banque des
collectivités locales

RAPPORT D'ACTIVITÉ
PANORAMA
2025



L'année 2025 aura constitué une étape déterminante pour l'AFL. Dans un environnement marqué par la forte volatilité des marchés, la dégradation de la note souveraine de la France et des pressions budgétaires sur les finances locales, notre modèle a démontré sa solidité et sa capacité à apporter stabilité, visibilité et sécurité aux besoins de financement des collectivités. Avec près de 2,5 milliards d'euros de financements octroyés en 2025 et près de 1 300 collectivités actionnaires représentant 28 % de l'investissement public local, l'AFL confirme son rôle de banque de référence pour les territoires. Cette dynamique repose sur un modèle d'inspiration coopérative exigeant, fondé sur une gouvernance exercée exclusivement par les collectivités.

La robustesse de nos fondamentaux — gestion prudente de la liquidité, maîtrise des risques, attractivité de nos émissions — nous permet de soutenir, dans la durée, les projets de nos actionnaires. Par ailleurs, nous avons lancé en 2020 un dispositif d'émissions d'obligations durables, qui nous a permis de lever 2,25 milliards d'euros, au service des investissements responsables menés par nos actionnaires.

En 2026, notre ambition reste claire : soutenir les exécutifs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets, renforcer l'ingénierie financière mise à leur disposition et sécuriser leur capacité d'action dans un cadre responsable et maîtrisé. L'AFL continuera d'être un partenaire de confiance pour l'ensemble du secteur public local, au service de la stabilité et de la souveraineté financière des collectivités territoriales.

Nous, collectivités, faisons face à des besoins croissants et à un cadre budgétaire exigeant. Pour mener nos investissements, nous pouvons compter sur l'AFL, la banque publique que nous avons créée, afin de garantir un financement fiable, sécurisé, accessible à tous nos territoires et renforcer notre autonomie. Avec près de 2,5 milliards d'euros financés en 2025 et près de 1 300 collectivités actionnaires, nous confirmons la solidité d'un modèle fondé sur la mutualisation de l'accès à l'emprunt et la solidarité.

Notre force collective, c'est aussi l'expertise développée par l'AFL, qui éclaire nos décisions : analyses sectorielles, baromètre annuel de la santé financière des collectivités, accompagnement en ingénierie financière... Autant d'outils qui nous permettent de faire des choix responsables dans un monde en constante évolution.

En 2026, année de renouvellement local, nous, collectivités, devons poursuivre nos investissements pour : répondre aux besoins quotidiens, accélérer les transitions environnementales, renforcer les services publics et l'attractivité de nos territoires. En un peu plus de dix ans, nous avons fait de l'AFL un acteur incontournable du financement local. Une banque qui nous ressemble et qui nous rassemble. Et nous continuerons, ensemble, à en faire un levier puissant pour bâtir l'avenir de nos territoires.



Yves Millardet
Président du Directoire de l'AFL



Olivier Landel
Directeur général de l'AFL-ST
(jusqu'au 31/12/2025)



Marie Ducamin
Présidente du Conseil d'administration de l'AFL-ST



Sacha Briand
Président du Conseil de surveillance de l'AFL



L'AFL remporte le prix de l'émetteur d'obligations le plus performant !



L'AFL et l'ADCGF renouvellent leur partenariat au service des intercommunalités



L'AFL et l'ADEME reconduisent leur partenariat pour accélérer la transition écologique des territoires



Bertrand de Mazières, Lydie Assouline et Olivier Labe rejoignent le Conseil de surveillance de l'AFL



L'AFL et France Villes & territoires Durables signent un accord de partenariat



TERRITORIADES DE L'AFL - 2025 : le carrefour des collectivités locales et de la finance



L'AFL ET VILLES DE FRANCE : un partenariat pour mutualiser les expertises



SALON DES MAIRES 2025 : l'AFL présente aux côtés de l'AMF



L'AFL classée 3^{ème} banque française et 49^{ème} banque la plus sûre au monde, par Global Finance



LA SEULE BANQUE FRANÇAISE 100% DÉTENUE PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Banque publique de développement unique en France, l'AFL s'inspire d'un modèle coopératif venu du Nord de l'Europe : une banque pensée par les collectivités locales et dédiée à leurs financements.

Entièrement détenue par ses collectivités actionnaires, l'AFL est la seule banque dont les collectivités sont à la fois les bénéficiaires et les garantes — un modèle 100 % public et résolument tourné vers l'intérêt général et la souveraineté financière des territoires.

LA RAISON D'ÊTRE DE L'AFL

Incarner une finance responsable **pour renforcer** le pouvoir d'agir du monde local **afin de répondre** aux besoins présents et futurs des habitants.

Depuis 2021, l'AFL est reconnue, par le superviseur bancaire (ACPR) comme un établissement de crédit public de développement. Parmi les critères déterminants pour être éligible à ce statut, le fait de « **ne pas avoir pour but de maximiser les profits ou les parts de marché** ».

LA CHARTE ÉTHIQUE

L'AFL inscrit son action dans un cadre éthique fondé sur deux principes : promouvoir une finance responsable et assurer son développement grâce aux compétences et à l'intégrité de chacun. Les principes directeurs et les règles de bonne conduite sont formalisés au sein de la Charte d'Éthique de l'AFL, ainsi que dans un ensemble de politiques internes visant à encadrer les processus décisionnels et les pratiques professionnelles. Afin de renforcer son engagement contre tout manquement à la probité, l'AFL s'est dotée d'un code de conduite anticorruption ainsi que d'une plateforme externe de signalement accessible 24h/24 et 7j/7 garantissant anonymat et confidentialité. Ce dispositif permet de porter à la connaissance de l'AFL toute information relative à un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, ainsi que toute violation des dispositions légales et réglementaires, tant nationales qu'internationales. Par ailleurs, l'AFL déclare chaque année à la HATVP ses activités de représentation d'intérêts, menées dans un esprit de dignité et de transparence.



LES 3 VALEURS DE L'AFL



Expertise

L'AFL mobilise une expertise dédiée aux collectivités locales : finances publiques, financement de la transition écologique, analyse des marchés... Grâce à la maîtrise de ses équipes, la banque optimise le coût de financement des collectivités.



Solidarité

Réunies au sein de l'AFL, les collectivités actionnaires accèdent à des financements pour leurs projets. Petites ou grandes, rurales ou urbaines, en métropole comme en outre-mer, toutes les collectivités sont concernées.



Transparence

En tant qu'uniques actionnaires de l'AFL, les collectivités définissent les orientations stratégiques de la banque. Situation financière, notation, fonctionnement... l'accès à l'information est intégralement transparent.

QUI SONT NOS ACTIONNAIRES ? (AU 31/12/25)

5 RÉGIONS :

Pays de la Loire, Occitanie, Grand Est, Bourgogne Franche Comté, Nouvelle Aquitaine

2 COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER :

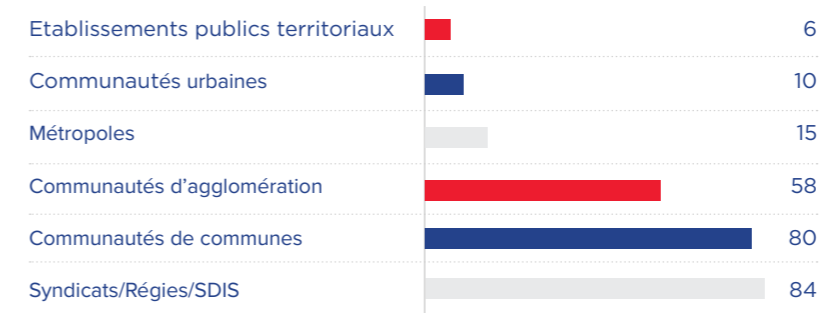
Polynésie Française, Saint-Pierre et Miquelon

19 DÉPARTEMENTS :

- Aisne
- Ariège
- Allier
- Calvados
- Gironde
- Haute Garonne
- Ille et Vilaine
- Landes
- Loire Atlantique
- Maine et Loire
- Meuse
- Saône et Loire
- Savoie
- Essonne
- Seine Saint Denis
- Val de Marne
- Val d'Oise
- Yonne
- Yvelines

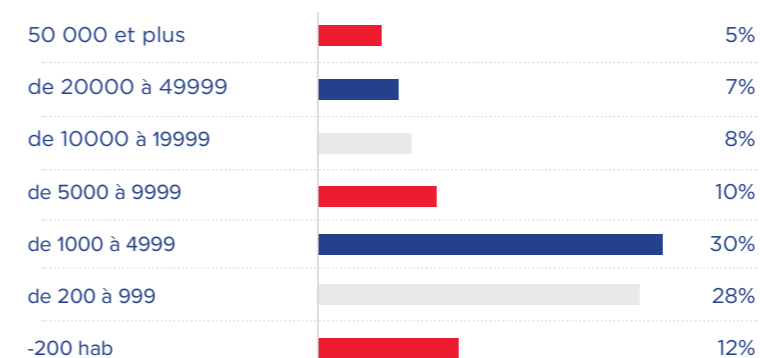
253 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

Répartition des établissements publics actionnaires par typologie



992 COMMUNES :

Répartition des communes actionnaires par nombre d'habitants



NOTRE PLUS PETIT ACTIONNAIRE :

**Aulan (26)
8 habitants**

NOTRE PLUS GRAND ACTIONNAIRE :

**Région Nouvelle Aquitaine
+ de 6 millions d'habitants**

Dans un contexte où les collectivités doivent concilier les investissements pour répondre aux besoins quotidiens des habitants, la soutenabilité financière et la transition écologique, l'accès à des ressources fiables devient essentiel. À travers ses Baromètres annuels et ses publications thématiques, l'AFL met à disposition des élus et dirigeants territoriaux une lecture précise et accessible des enjeux et dynamiques locales. Ces analyses offrent des clés de compréhension concrètes pour renforcer la capacité d'action du monde local.

SANTÉ FINANCIÈRE : le baromètre qui éclaire les décisions locales

Le Baromètre annuel AFL de la santé financière analyse la trajectoire budgétaire de l'ensemble des collectivités du territoire, de l'Hexagone à l'Outre-mer. Il s'appuie sur la note AFL (allant de 1 à 7) pour éclairer, les principaux ratios qui déterminent la capacité d'emprunt, et donc d'investissement, des collectivités. Référentiel clair, stable et exploitable, le Baromètre s'impose comme un outil d'aide à la décision pour objectiver les investissements les marges de manœuvre des collectivités.

L'édition 2025 met en lumière une situation globalement stable malgré un contexte marqué par l'inflation et les tensions budgétaires.

Pour permettre aux élus et décideurs locaux d'aller plus loin, l'AFL enrichit cet outil avec des déclinaisons régionales et départementales, qui analysent la situation financière de chaque territoire.



Découvrir le Baromètre 2025 et ses déclinaisons :

<https://www.agence-france-locale.fr/expertise/barometre-afl-de-la-sante-financiere-des-collectivites-locales-2025/>

FINANCES LOCALES : les Petites villes de demain tirent leur territoire vers le haut

En complément du Baromètre national, l'AFL publie chaque année, en partenariat avec l'ANCT et l'APVF, un Baromètre des Petites villes de demain (PVD). L'édition 2025 montre que les communes PVD affichent une résilience confirmée malgré un mandat marqué par la crise Covid, l'inflation et l'instabilité institutionnelle. Les enseignements majeurs : une solvabilité préservée, une trajectoire financière stabilisée, une baisse du taux d'endettement, et une hausse des investissements, notamment grâce à leur rôle de centralité.

Lien vers baromètre PVD : <https://www.agence-france-locale.fr/expertise/barometre-de-la-sante-financiere-des-petites-villes-de-demain-2025-pvd-anct-afl/>



MOBILITÉS : des territoires en mouvement, des solutions à consolider

Dans le cadre de son partenariat avec le CNFPT et l'INET, l'AFL publie chaque année une étude consacrée au financement de la transition écologique.

L'étude AFL-INET 2025, sur les mobilités, analyse les défis auxquels les territoires sont confrontés. Parmi les enseignements clés : la nécessité de modèles économiques plus robustes, l'importance des coopérations territoriales et le rôle structurant des investissements publics.

Lien vers étude Inet 2025 : https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2025/04/etude-inet-afl-2025_v4_compressed.pdf



Partenaire historique des associations nationales d'élus, l'AFL s'appuie sur un large écosystème d'acteurs du secteur public local - institutions, associations professionnelles, opérateurs de l'État et réseaux de dirigeants territoriaux. Ensemble, ils œuvrent à simplifier l'accès aux connaissances, diffuser les meilleures pratiques et soutenir une action publique locale toujours plus outillée et solidaire.

RENCONTRES, WEBINAIRES ET FORMATION : L'AFL EN ACTION

En 2025, l'AFL a par exemple participé à plusieurs grands rendez-vous du monde local : matinée régionale sur l'Avenir des finances locales (APVF), rencontres avec des antennes départementales de l'AMF et de l'AMRF, ou encore l'événement consacré aux risques climatiques, organisé par le Cerema, l'ADGCF et le SNDGCT.

Elle a également contribué à des webinaires dédiés aux enjeux financiers et climatiques, dont celui présentant le Baromètre Petites villes de demain (ANCT), ou encore le Réseau élus pour agir avec l'ADEME.

Enfin, l'AFL a assuré de nombreuses sessions de sensibilisation et de formation, contribuant à diffuser les bonnes pratiques en matière de finances locales et de transition écologique. A travers ces sessions, la banque a mobilisé son expertise en ingénierie financière, en partageant ses outils et méthodes d'analyses aux élus et cadres territoriaux.

LES PARTENAIRES DE L'AFL

Associations d'élus



Institutionnels et centres de ressources



ASSOCIATIONS DE DIRIGEANTS TERRITORIAUX





UNE GOUVERNANCE PENSÉE PAR ET POUR LES COLLECTIVITÉS

La gouvernance du Groupe AFL s'appuie sur une structure à deux niveaux, assurant une séparation des pouvoirs entre l'établissement de crédit et sa maison-mère, dans l'objectif de :



Définir la stratégie et la mettre en œuvre, la revoir régulièrement et surveiller sa mise en œuvre ;



Prévenir les risques de conflits d'intérêts envers les collectivités qui sont à la fois actionnaires et emprunteuses ;



Conduire les activités en responsabilité par chacun via des mécanismes de surveillance et de contrôle.



L'AFL-ST (SOCIÉTÉ TERRITORIALE) compagnie financière

SON ACTIONNARIAT :

Propriété exclusive des collectivités actionnaires : Communes, Départements, Régions, Etablissements publics de coopération intercommunale (avec ou sans fiscalité propre), Etablissements publics territoriaux et établissements publics locaux

SA MISSION :

- Promotion du Groupe AFL, notamment auprès de la sphère publique locale et représentation des intérêts des collectivités actionnaires
- Définition des grandes orientations stratégiques du Groupe AFL
- Pilotage du système de double garantie mis en place au sein du Groupe AFL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 3 collègues
- 13 collectivités représentées (régions, départements, bloc communal)

L'AFL : établissement de crédit

SON ACTIONNARIAT :

Détenue à plus de 99,99% par la Société Territoriale

SA MISSION :

- Gestion opérationnelle du Groupe AFL
- Gestion des adhésions au Groupe AFL
- Financement sur les marchés
- Octroi de crédits aux collectivités ac

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

- 11 personnalités qualifiées dont 8 administrateurs indépendants



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2025 :

Marie Ducamin – Présidente

Sacha Briand – Vice-Président

• Région Occitanie

représentée par Stéphane Bérard

• Région Nouvelle-Aquitaine

représentée par Sandrine Derville

• Région Pays-de-la Loire

représentée par Didier Reveau

• Département de l'Essonne

représenté par Nicolas Samsoen

• Département de la Savoie

représenté par Luc Berthoud (Président du Comité des nominations, rémunérations et du gouvernement d'entreprise)

• Métropole Aix-Marseille

représentée par Rémi Magnard

• Métropole du Grand Nancy

représentée par Pierre Boileau (Président du Comité d'audit et des risques)

• Métropole de Lyon

représentée par Bertrand Artigny

• CA de la Roche-sur-Yon

représentée par Luc Bouard

• Grand-Bourg Agglomération

représentée par Bernard Bienvenu

• Commune de Buschwiller

représentée par Christèle Willer

• Commune de Muzy

représentée par Bernard Andrieu

• Commune de Mareau-aux-prés

représentée par Bertrand Hauchecorne

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2025 :

• Sacha Briand
Président

• Marie Ducamin
Vice-Présidente

• Olivier Landel
Directeur général de l'AFL-ST

• Olivier Labe
Président du Comité stratégie et engagements responsables

• Marie Lemarié
Présidente du Comité d'audit

• Sophie Souliac
Présidente du Comité des risques

• Sophie L'Hélias
Présidente du Comité des nominations, rémunérations et du gouvernement d'entreprise

• Lydie Assouline

• Bertrand de Mazières

• Julien Denormandie

• Estelle Grelier



LA GOUVERNANCE RSE

La gouvernance de la RSE à l'AFL repose sur une organisation structurée et complémentaire.

Le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques en matière de RSE et s'appuie sur l'expertise de ses comités spécialisés pour traiter les sujets de gouvernance, d'éthique et de risques climatiques ou environnementaux. Cette stratégie est présentée tous les trois ans à l'Assemblée générale des actionnaires ou en cas d'évolution significative. Le Conseil de surveillance oriente la stratégie pluriannuelle en matière de RSE, valide la feuille de route dédiée et en évalue les résultats, avec l'appui de quatre comités spécialisés : Comité stratégie et engagements responsables, comité des nominations, rémunérations et gouvernement d'entreprise, comité des risques et comité d'audit. En interne, le Comité RSE Climat et Finance Durable, piloté par la Direction des Engagements et Risques, coordonne les projets impliquant l'ensemble des directions.



LA RSE : UN PILIER STRATÉGIQUE DE L'AFL

Engagée dans une démarche RSE structurée et ambitieuse, l'AFL renforce chaque année son action en matière d'environnement, d'éthique et de responsabilité sociale, afin d'accompagner durablement les collectivités et de contribuer à une transition positive et maîtrisée.

Un engagement autour de deux convictions :

- Une finance responsable doit être un objectif quotidien pour tous ;
- La réussite de l'AFL est une histoire de femmes et d'hommes, dont les compétences professionnelles, le travail et l'intégrité permettent son développement.

Ces référentiels, complétés par des politiques internes, orientent les décisions et garantissent que l'AFL incarne une finance responsable, conformément à sa mission fondatrice et à sa raison d'être.

3 NOUVEAUTÉS 2025 AU CŒUR DE LA POLITIQUE EXTRA FINANCIÈRE DE L'AFL



Mesurer la vulnérabilité climatique des collectivités : l'AFL a renforcé son indice de vulnérabilité climatique en élargissant son analyse à tous les niveaux de collectivités et en intégrant le risque de transition. Ce nouvel indice évalue à la fois l'exposition des territoires aux aléas naturels et leur capacité à financer les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.



Renforcer l'intégration des critères ESG dans sa politique d'investissement responsable pour la gestion de ses placements financiers. Cette politique repose sur trois piliers : l'exclusion des investissements contraires aux transitions durables, la sélection d'émetteurs respectant des critères ESG minimaux et la promotion des obligations labellisées durables.



Mesurer et suivre l'empreinte carbone de ses émissions financées selon les standards internationaux du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).



NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

- **Digital responsable :** l'AFL digitalise ses activités tout en maîtrisant son empreinte numérique grâce à un plan Green IT couvrant l'ensemble du système d'information.
- **Achats responsables :** notre politique d'achats intègre les enjeux ESG et favorise des fournisseurs engagés socialement et environnementalement.
- **Réduction de l'impact carbone :** une implantation unique à Lyon, une organisation optimisée (télétravail, sobriété énergétique, tri renforcé) et des actions concrètes pour limiter nos émissions.
- **Mobilités durables et qualité de vie :** forfait mobilités durables, véhicules éco-responsables, challenges sportifs internes et participation au Challenge Mobilité régional.

CHIFFRES CLÉS 2025

EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone opérationnelle de l'AFL s'élève à **620 tonnes de CO2 équivalent**, soit 12,2 tCO2e/collaborateur.

L'AFL poursuit la digitalisation de ses processus métiers, **21% de ses contrats** de crédits signés électroniquement.

NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX

Parce que ses 47 collaborateurs sont les premiers acteurs de sa performance, l'AFL a défini et déployé, dès sa création, une politique de ressources humaines visant à favoriser l'épanouissement et le développement des compétences de ses collaborateurs.

MISE EN PLACE CSE :

En 2025, l'AFL a mis en place un Comité Social et Économique (CSE), permettant d'institutionnaliser la représentation du personnel et de renforcer la participation des salariés dans les évolutions de l'entreprise.

CHARTRE DE LA DIVERSITÉ :

En 2025, l'AFL a signé la Charte de la diversité, affirmant sa volonté de favoriser l'égalité des chances et la diversité au sein de son environnement de travail.

INDICE D'ÉGALITÉ HOMME/FEMME :

91/100





LA BANQUE QUI SOUTIENT DURABLEMENT LA TRANSFORMATION DES TERRITOIRES

Les collectivités avancent résolument vers la transition écologique et attendent une banque capable d'en être un moteur : proposer des financements responsables, apporter une expertise pointue et incarner les exigences de la finance durable. C'est l'ambition portée par les collectivités actionnaires de l'AFL.

Grâce à une démarche de refinancement durable innovante, l'AFL transforme cet engagement en leviers concrets pour soutenir des projets pour la transformation des territoires.

3 PILIERS POUR BÂTIR DES TERRITOIRES DURABLES

L'AFL a identifié les dépenses durables du budget principal des collectivités actionnaires de plus de 3 500 habitants autour de trois grandes catégories :



L'accès aux services sociaux essentiels et de base : éducation, culture, emploi, santé, inclusion sociale.



La transition énergétique et écologique : transports publics bas carbone, prévention et contrôle de la pollution, énergies renouvelables...



Les infrastructures durables, les villes et la cohésion territoriale : gestion durable de l'eau, habitat accessible, infrastructures durables et inclusives.

UN PROGRAMME D'OBLIGATIONS DURABLES POUR RENFORCER LA CAPACITÉ D'ACTION DES COLLECTIVITÉS

Pour financer ces investissements, l'AFL a déployé en 2020 un programme d'émissions obligataires durables. A travers ce dispositif, la banque s'est engagée à émettre au moins une obligation durable tous les deux ans, dans le cadre d'une stratégie de financement diversifiée, régulière et lisible, tout en offrant aux investisseurs une traçabilité complète et transparente des fonds, conforme aux principes de l'ICMA (International Capital Market Association).

Après trois émissions de 500 millions d'euros (réalisées en 2020, 2022 et 2024), l'année 2025 a été l'occasion d'abonder certaines souches durables et d'émettre également sous format placement privé. Au total, **l'AFL a ainsi levé 2,25 milliards d'euros pour soutenir les projets de transition écologique et sociale des collectivités.**

→ À qui s'adressent ces obligations ?

À des investisseurs engagés dans le financement durable ou souhaitant orienter leur épargne vers la transition écologique et les enjeux sociaux.

→ Quels bénéfices pour les collectivités ?

Ce programme permet aux collectivités actionnaires de l'AFL, quelle que soit leur taille, d'accéder à un financement durable, sans contraintes opérationnelles ou de reporting supplémentaire.

→ Un cadre d'émission renforcé, reconnu et certifié

Le dispositif a été mis à jour en 2025 pour permettre à l'AFL d'émettre plus fréquemment et se rapprocher des meilleures pratiques de finance durable, avec SPO (Second Party Opinion) par Ethifinance.

Lien vers rapport sur les obligations durables :

<https://www.agence-france-locale.fr/expertise/rapport-sur-les-obligations-durables-2025/>



LE FINANCEMENT DE TOUS LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS EN CIRCUIT COURT

L'AFL lève des fonds sur les marchés obligataires auprès d'investisseurs français et internationaux souhaitant soutenir les investissements publics locaux.

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

→ FONDS PROPRES

Plus de **350 millions d'euros de capital promis** par les collectivités actionnaires.

→ MARCHÉ OBLIGATAIRE

Plus de **14,5 milliards d'euros levés** sur les marchés depuis 2015.

À QUOI SERT L'ARGENT ?

L'AFL redistribue les fonds sous forme de prêts bancaires aux collectivités actionnaires pour le financement de leurs investissements. (aménagement de centre villes, équipements sportifs et culturels, traitement des déchets, mobilités, social et petite enfance, ...)

Près de **2,5 milliards d'euros** de financements octroyés aux actionnaires de l'AFL en 2025.

28% de l'investissement public local porté par les collectivités actionnaires de l'AFL.



NOTRE OFFRE DE FINANCEMENT



Lignes de trésorerie ;



Prêts relais ;



Prêts long terme jusqu'à 40 ans.





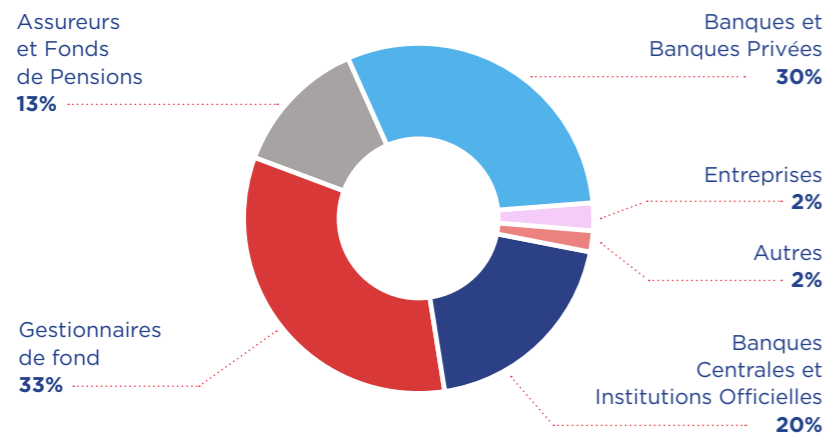
LA MAITRISE DU COÛT DE LA RESSOURCE FINANCIERE

En 2025, l'AFL a effectué 21 transactions sur le marché obligataire, pour un montant total de 2,24 milliards d'euros à une marge de 15,6 points de base au-dessus de la courbe des OAT et une maturité moyenne de 7,6 années. Ces transactions se composent d'une émission syndiquée libellée en euro de 500 millions et de maturité 2033, de 6 abondements des souches obligataires en euro, d'une émission libellée en GBP de 300 millions, d'une émission libellée en CHF de 100 millions et de 12 placements privés. Ce mix a contribué à améliorer le coût de refinancement de l'AFL tout en optimisant l'adossement du bilan.

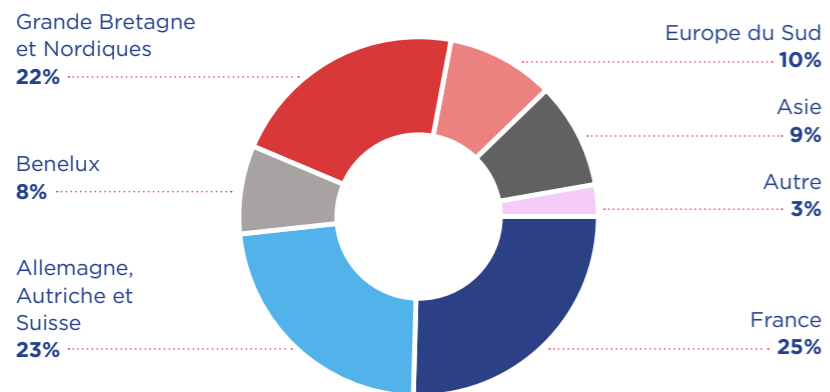
300 INVESTISSEURS INTERNATIONAUX

Distribution géographique et par type d'investisseurs du stock d'émissions en euros de l'AFL

Types d'investisseurs



Répartition géographique



NB : dans le cadre de financements en devises, l'AFL met en place des couvertures financières de façon à ramener les expositions en euros ; son activité de crédit aux collectivités locales étant exclusivement en euros.



2025 C'EST

2,24
MILLIARDS

d'euros levés sur le marché obligataire par des émissions à long terme

7,6
ANNÉES

en maturité moyenne pondérée

FOCUS SUR LES RATIOS DE L'AFL

- **57,78%** : ratio de solvabilité CET1
- **68,71%** : ratio de solvabilité Tier 1
- **12,58%** : ratio de levier (Etablissement de crédit Public de Développement)
- **2,59%** : ratio de levier bancaire
- **485%** : LCR

NOTATION

- **Fitch Ratings** : A+/F1+Perspective stable
- **Standard & Poor's** : A+/A-1 Perspective stable



LE GROUPE AFL ENREGISTRE EN 2025 DES RÉSULTATS HISTORIQUES ET DOUBLE SON RÉSULTAT NET

- Le **produit net bancaire progresse fortement** en lien avec la croissance de l'encours de crédit signés qui dépasse 10 milliards d'euros au 31 décembre 2025.
- Le **résultat brut d'exploitation** de l'AFL et du Groupe AFL progresse de 70% à **13,3 millions d'euros**.

DES PERFORMANCES QUI CONFIRMENT LA TRAJECTOIRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2026

- **4 augmentations de capital ont été réalisées** en 2025, permettant à 227 nouvelles collectivités locales de rejoindre le Groupe AFL, pour un total de 1 271 actionnaires au 31/12/25.
- La production de **crédits moyen long terme** s'élève à **1 832 millions d'euros** et la production de **crédits de trésorerie à 635 millions d'euros**, l'AFL répondant à la diversité des besoins de financement de ses actionnaires en renforçant ses interventions sur les prêts relais et les crédits de trésorerie.
- Le **coefficient d'exploitation poursuit son amélioration** en raison d'une de l'augmentation des revenus et d'une bonne maîtrise des charges.
- Au 31/12/2025, en incorporant le résultat net 2025, **le Groupe AFL a apuré la totalité des pertes** accumulées dans les premières années d'activités après sa création.
- Le **coût du risque reste très faible** à 1,26 point de base sur encours.

En milliers d'euros	31-déc-25 IFRS	31-déc-24 IFRS
PRODUIT NET BANCAIRE	30 718	23 886
Marge nette d'intérêts	29 508	23 945
Inefficacités de couverture	353	-793
Plus values réalisées	519	493
Commissions	325	227
CHARGES D'EXPLOITATION & AMORTISSEMENTS	-17 453	-16 069
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13 265	7 818
Coût du risque, provisions ex ant IFRS 9	37	-381
Charges d'impôts différés dont déficits fiscaux	-1 053	-1 278
Impôts sur les sociétés	-1 448	-772
RÉSULTAT NET	10 802	5 390

L'augmentation rapide de l'encours de crédit constitue la source principale de la croissance des revenus de l'AFL en 2025. Il en résulte une **progression de 29% du Produit net bancaire à 30,7 millions d'euros** et de 70% du Résultat brut d'exploitation à 13,3 millions d'euros. Le Résultat net après impôts atteint 10,8 millions d'euros.

Ce résultat démontre la solidité du modèle, dans un environnement qui aura été chahuté par la baisse de la notation de la France, et contribue à renforcer la structure financière de l'AFL. À cet égard, il faut souligner la prise en compte à compter du 31 décembre 2025 dans les fonds propres prudentiels de l'AFL, de l'émission de dette super-subordonnée qui avait été réalisée en décembre 2024 et qui participe à accroître sensiblement sa capitalisation et permet à l'AFL de poursuivre sereinement son développement.

AU 31 DÉCEMBRE 2025

1271 COLLECTIVITÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AFL

Pour découvrir la liste
de nos actionnaires :

[cliquez ici](#)

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ

Un seul contact :

✉ adhesion@afl-banque.fr

☎ 09 70 81 85 17

VOUS ÊTES UN INVESTISSEUR

Un seul contact :

✉ Investors-relations@afl-banque.fr

☎ +33 9 70 81 85 17



[HTTPS://WWW.AFL-BANQUE.FR/](https://www.afl-banque.fr/)

Un seul contact :

✉ contact@afl-banque.fr

🌐 [AFL - La banque des collectivités locales](#)